

SIVOS VERAC-TARNES- MOUILLAC
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL

DU 31 MAI 2022

Nombre de conseillers	6	Date de convocation	23/05/2022
En exercice	6	Date de la séance	31/05/2022
Présents	5	Heure de la séance	19H00
Votants	5	Lieu de la séance	Mairie de Vérac
Quorum	5	Président de séance	Dominique BEC

MEMBRES DU CONSEIL SYNDICAL	PRESENTS	ABSENTS	POUVOIR A
BEC Dominique	X		
CARRIE Geneviève	X		
GUERIN Evelyne	X		
AMOUROUX Maryse	X		
EYGRETEAU Emmanuelle		X	
REGIS Marie-France	X		

SECRETAIRE DE SEANCE	Geneviève CARRIE
-----------------------------	------------------

N° 2021/18-1106 - DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LA REVISION DES TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE ET DE LA GARDERIE

Monsieur Le Président informe que la révision des tarifs de la garderie et du restaurant scolaire. Les tarifs de la garderie sont appliqués depuis le 10 septembre 2014. Ceux de la restauration scolaire sont à revoir en raison du marché public de restauration scolaire applicable dès la rentrée scolaire 2022/2023 et à la hausse des prix des denrées alimentaires.

Il propose une revalorisation des tarifs comme suit dès la rentrée scolaire 2022/2023 :

GARDERIE SCOLAIRE

ENFANTS SCOLARISES DANS LES ECOLES DE VERAC	TARIFS en € MATIN (entre 7h00 et 8h20)	TARIFS en € SOIR (entre 16h10 et 18h30)
QF inférieur ou égal à 400 €	1,20	2,40
QF compris entre 401 € et 800 €	1,40	2,60
QF compris entre 801 € et 1200 €	1,60	2,80
QF compris entre 1201 € et 1600 €	1,80	3,00
QF compris entre 1601 € et 2000 €	2,00	3,20
QF supérieur à 2000 €	2,20	3,40
Sans justificatif de QF	2,20	3,40



RESTAURATION SCOLAIRE

CATEGORIE	TARIFS REPAS
ELEVES METERNELS ET ELEMENTAIRES	
QF inférieur ou égal à 400 €	1,50
QF compris entre 401 € et 800 €	2,40
QF compris entre 801 € et 1200 €	3,00
QF compris entre 1201 € et 1600 €	3,60
QF compris entre 1601 € et 2000 €	4,20
QF supérieur à 2000 €	4,80
Sans justificatif de QF	4,80
PERSONNEL DU SIVOS ET DE LA MUNICIPALITE DE VERAC	
Catégorie A	4,80
Catégorie B	4,20
Catégorie C et contractuels de droit privé	3,60
Stagiaire SIVOS	GRATUIT
PERSONNEL EDUCATION NATIONALE	
Personnels employés par l'éducation nationale (enseignant, AESH)	5,00
Stagiaire Ecole	GRATUIT
AUTRES PERSONNES	
Autre Personne	7,00

Le coefficient familial est calculé sur remise du dernier avis d'imposition des personnes composant le foyer où vit l'enfant (les 4 feuillets).

La formule de calcul est du quotient familial = Revenu net imposable / nombre de parts fiscales.

DECISION

Après avoir délibéré, le Conseil Syndical approuve l'application des tarifs mentionnés ci-dessus à compter de la rentrée scolaire 2022/2023.

VOTE : CONTRE 0 ABSTENTION 0 POUR 5

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
A Vérac, le 2 juin 2022
Pour copie conforme,

Le Président
Dominique BEC



